



© Louis Seguin, Plan&amp;Cité

Une zone agricole de Vitrolles

## Étude préalable en vue de la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) Vitrolles (Bouches-du-Rhône)

**Organismes en charge de la mise en œuvre :** La Chambre d'Agriculture et la Commune de Vitrolles.

**Services de la collectivité associés :** Urbanisme, Environnement, Économie et Foncier.

**Budget :** 35 227 €.

**Partenaires financiers :** La communauté du Pays d'Aix et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

**Partenaires techniques :** La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, Canal De Provence, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et la Chambre d'Agriculture.

**Dates du projet :** Début de l'étude en avril 2014. Création de la ZAP en février 2018. Signature d'une convention d'animation avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (pour une durée de 3 ans).

La Commune a signé un protocole cadre avec la Chambre d'Agriculture, afin de définir les questions nécessaires au maintien et à la préservation de l'agriculture, mais aussi à son développement durable et multifonctionnel.

Occupant 5 % du territoire, ces espaces agricoles situés surtout en bordure de ville (périurbain) doivent être valorisés afin de préserver des espaces de protection et de maintenir et développer une politique agricole en faveur d'une agriculture de proximité tournée vers les circuits courts, la gestion de l'eau, la vente directe, l'agro-tourisme et surtout la préservation paysagère de ces espaces.



Ainsi, une convention opérationnelle des objectifs a été passée entre la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et la Commune de Vitrolles.

En parallèle, lors des discussions pour la création d'une zone classée sur le plateau de l'Arbois, les agriculteurs ont fait part de leur souhait de sortir les zones agricoles de cet espace classé afin d'en pérenniser la vocation agricole.

C'est pourquoi, la Commune a décidé d'exclure du futur périmètre du classement du Massif de l'Arbois, une partie de ses espaces agricoles et de réaliser leur protection et leur dimension économique par la création d'une ZAP (Zone agricole Protégée) en accord avec les agriculteurs et pour éviter que ces terres ne deviennent urbanisées.

À ce titre là, elle a engagé une étude avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône qui réalisera un diagnostic agricole permettant les analyses des caractéristiques agricoles et de son environnement sur le plan territorial, socio-économique et foncier. L'ensemble permettra la réalisation d'un programme d'actions pour la création d'une ZAP favorisant le développement d'une agriculture périurbaine, respectueuse de son environnement.

Une fois mis en place, ce dispositif pourra aider à maintenir et développer une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement, en tenant compte de ses capacités économiques et de ses propres contraintes de fonctionnement ; à préserver et valoriser le paysage et le patrimoine ; à préserver les ressources naturelles du territoire, notamment la terre et l'eau ; et à renforcer la contribution de l'agriculture à l'environnement et à la prévention et la gestion des risques naturels (incendies, inondations...).

**Pour en savoir plus :**  
[www.vitrolles13.fr](http://www.vitrolles13.fr)

**Élodie LAIFA, Directrice Service Risque, Environnement et Aménagement paysager**  
[elodie.laifa@ville-vitrolles13.fr](mailto:elodie.laifa@ville-vitrolles13.fr)  
04 42 77 94 98

